

## **Compte Rendu de la commission administrative paritaire locale (CAPL N°2)**

La CAPL N°2 s'est réunie le mardi 25 juin dernier et avait comme principal point à l'ordre du jour le projet de mouvement local des agents de catégorie B au 1er septembre 2019.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h40 par le DDFIP.

Les Organisations Syndicales (OS) ont tout d'abord été consulté sur l'approbation des 3 derniers procès verbaux relatifs aux 3 dernières séances à savoir celles du 18 juin, 15 novembre et 11 décembre 2018.

Les thèmes portaient respectivement sur le mouvement local des agents de catégorie B au 01/09/2018, sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur (année 2019) et sur le projet de mouvement local de régularisation des agents de catégorie B au 1er janvier 2019.

**Pour chaque procès verbal, FO a voté POUR l'approbation.**

Concernant le point principal de la plénière, à savoir le projet de mouvement local des agents de catégorie B au 1er septembre 2019, nous avons détaillé au cas par cas les propositions d'affectation des 38 agents concernés par ce mouvement.

**Compte tenu du fait que 80% des agents aient obtenu satisfaction par rapport aux vœux qu'ils avaient émis, FO a voté POUR ce projet et a souligné la bonne volonté de l'administration quant au respect des vœux des agents.**

L'administration a en outre informé les OS que, concernant la catégorie B les départs étaient tous compensés, mais pas les temps partiels. Elle est en attente de nouvelles et a donc respecté au mieux le souhait des agents.

Concernant l'équipe de renfort (EDR), les agents sont affectés au plus près de leur résidence afin de limiter les frais de déplacement. Cette méthode ne privilégie donc plus les spécialités (fiscale ou gestion publique) des agents de l'EDR.

Enfin, le directeur nous a annoncé le renfort d'un cadre A au service Ressources Humaines (RH) afin de pouvoir répondre aux questions sur le réseau de proximité.

**En question diverse, FO a demandé qu'un groupe de travail (GT) ou des réunions d'information se tiennent pour évoquer les nouvelles règles de mutation des agents pour 2020. L'administration s'est engagée sur ce point mais a indiqué que les arbitrages n'avaient pas encore été rendus en haut lieu.**

La séance a été levée à 16h35.

**Titulaire:**

Karine PERREIRA MONTEIRO

**Suppléant:**

Olivier HINGRAY